Produit et portrait

Top Invest est la prévoyance complémentaire flexible d'AXA. Elle offre des solutions sur mesure aux entreprises qui ont besoin d'un complément à la prévoyance de base.

Chiffres-clés de la Fondation au 31 décembre 2024

Taux de couverture	109,6 %
Avoirs de vieillesse (en mio. CHF)	1225
Clients affiliés	2399
Personnes assurées actives	9409
Bénéficiaires de rentes dans la fondation	200

Organisation

AXA Fondation
Prévoyance
complémentaire

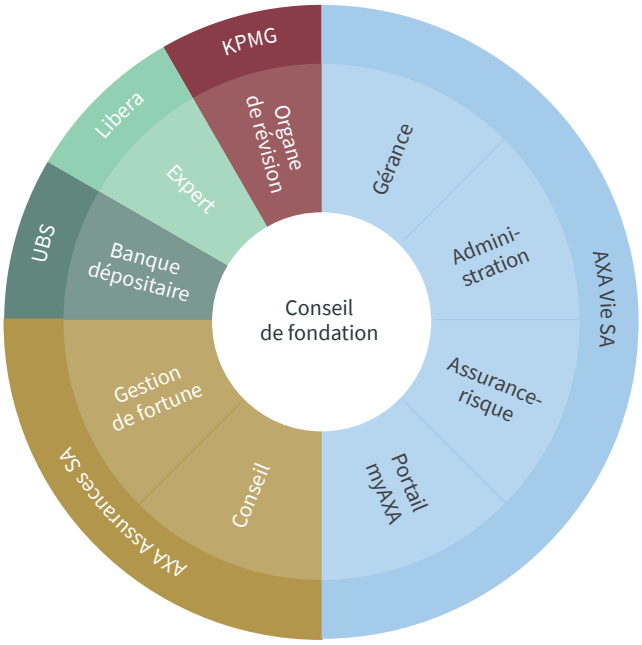

Modèle de rémunération et de participation aux rentes, valable à partir du 01.01.2025

Le Conseil de fondation a déclar
selon un mécanisme prédéfini.

Degré	Prévisions pour le taux de couverture au 31.12.XX	Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs		Participation aux rentes
6	≥ 115,0 %	Taux d'intérêt minimal LPP **+ 2,00 %** + 25 % de l'excédent*	**> 3,25 %**	+ max. 2 rentes mensuelles
5	≥ 113,0 %	Taux d'intérêt minimal LPP **+ 2,00 %**	**= 3,25 %**	+ max. 2 rentes mensuelles
4	≥ 110,0 %	Taux d'intérêt minimal LPP **+ 1,50 %**	**= 2,75 %**	+ max. 1 rente mensuelle
3	≥ 107,0 %	Taux d'intérêt minimal LPP **+ 1,00 %**	**= 2,25 %**	–
2	≥ 104,0 %	Taux d'intérêt minimal LPP **+ 0,50 %**	**= 1,75 %**	–
1	≥ 100,0 %	Taux d'intérêt minimal LPP	**= 1,25 %**	–
0	< 100,0 %	De 0 % au taux d'intérêt minimal LPP		–

* Excédent supérieur à la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur

Nom de la fondation

AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur

Société fondatrice / date de fondation

AXA Vie SA / 23 mai 1969

Objectif

Solution semi-autonome complémentaire avec placements en pool
La Fondation a pour but la gestion de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle propose des plans de prévoyance qui comprennent exclusivement des prestations dépassant le cadre prescrit par la loi en matière de prévoyance professionnelle obligatoire.

Placements

Activité de placement

- Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement, le risque de placement étant assumé par la fondation collective et les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées.
- La fortune est investie par AXA Asset Management.

Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

- Stephan Heuberger (président)
  HRM Systems AG, Winterthur
- Christoph B. Bühler
  böckli bühler partner, Basel
- Jonas Keller
  Mäder + Baumgartner Treuhand AG, Neuhausen

Représentants des salariés

- Wolfgang Hofmann
  Octapharma AG, Lachen
- Michael Raaflaub
  Lehrstellennetz, Köniz
- Daniel Wäger
  Metrohm AG, Herisau

Professional Invest en un coup d'oeil

Solution de prévoyance	Solution semi-autonome avec placements en pool
Groupe cible	Petites et moyennes entreprises
Plans de prévoyance	Aménagement flexible des prestations de prévoyance
Sécurité	Couverture des risques actuariels d'invalidité et de décès
Transparence totale	Séparation claire entre le processus de placement et le processus de risque
Administration	Accès électronique direct aux données de prévoyance

AXA-fondation-prevoyance-complementaire.ch
Portail clients:
myAXA.ch

Nous avons éveillé votre intérêt?
Prenez sans tarder rendez-vous avec l'un des spécialistes en prévoyance d'AXA.
Vous trouverez de plus amples informations sur
AXA-fondation-prevoyance-complementaire.ch

16642FR – 2025-06 BVD